

## **28/11/2017 : Le système de traçabilité des cigarettes doit être opérationnel au plus vite – Françoise Grossetête (LR, PPE, Fr)**

« Le système de suivi et de traçabilité des paquets de cigarettes doit être opérationnel au plus vite, c'est une priorité pour lutter contre le commerce illicite des produits du tabac. Nous n'avons pas de temps à perdre » a déclaré la députée Françoise Grossetête suite au rejet par la commission de l'Environnement et de la santé d'une motion visant à entraver les efforts de la Commission européenne pour mettre en place un dispositif efficace de suivi et de traçabilité des cigarettes, conformément aux dispositions de la Directive Tabac adoptée en 2014.

« Les spécifications de ce nouveau système vont globalement dans la bonne direction, même si elles pourraient être davantage renforcées. L'industrie du tabac essaye de jouer sur la technicité de ce dossier pour brouiller les pistes et gagner du temps » a expliqué l'eurodéputée, satisfaite de ce vote et qui encourage la Commission « à continuer d'avancer au plus vite afin que le dispositif de traçabilité soit opérationnel dans les délais, c'est à dire avant le printemps 2019 ».

Chaque année, les autorités saisissent, sur le territoire de l'Union européenne, près de 300 millions de cigarettes de contrebande. Ces pratiques occasionnent un manque à gagner fiscal de près de 10 milliards d'euros par an en Europe. Des chiffres en constante augmentation.